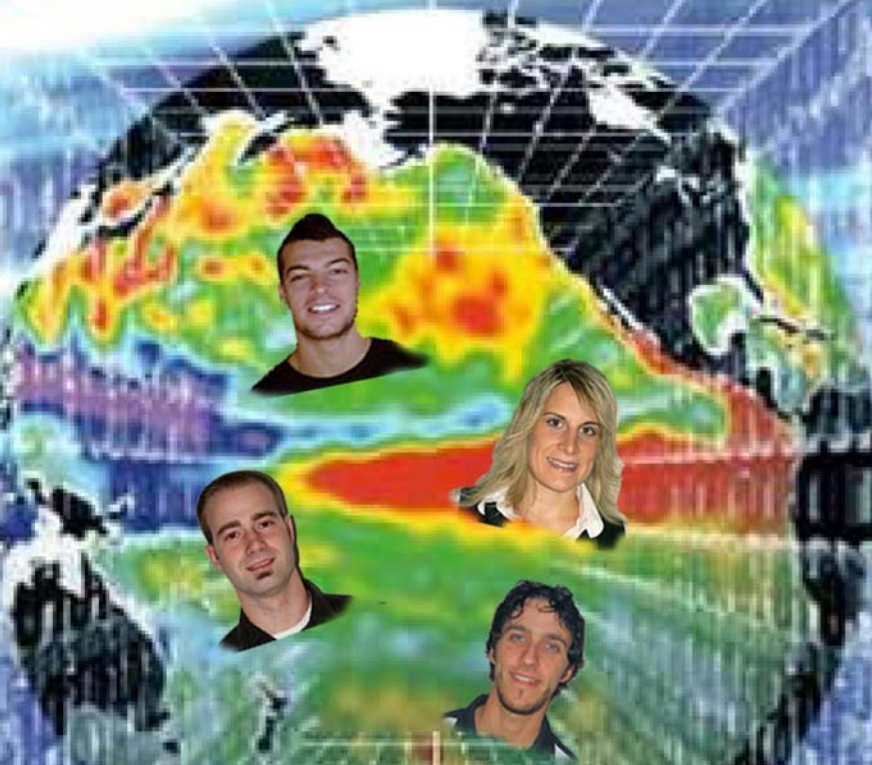


# journal le 1500



Journal provincial

## LE COMITÉ JEUNESSE



# PREND SON ENVOL!

## La nouvelle convention collective est enfin arrivée !

Comme nous nous soucions de l'écologie, une résolution titrée **R-3 Virage Vert** a été déposée lors de notre dernier congrès qui s'est tenu à Rouyn-Noranda en juin 2008.

Pour ce faire, nous avons entre autres imprimé notre convention collective sur du papier recyclé « Enviro 100 ».

L'utilisation du papier « Enviro 100 » contribue à la sauvegarde écologique en :

1. Sauvante l'équivalent de **55 arbres** matures ;
2. Évitant la production de déchets solides de 1590 kg ;
3. Réduisant la quantité d'eau utilisée de 150,412 litres ;
4. Réduisant les matières en suspension dans l'eau de 10 kg ;
5. Réduisant les émissions atmosphériques de 3,492 kg ;
6. Réduisant la consommation de gaz naturel de 227,15 m<sup>3</sup> grâce à l'utilisation du biogaz.

Outre la convention collective, le journal que vous avez présentement entre les mains est également fait de papier recyclé.

De plus, afin de maximiser le tri et le recyclage au bureau provincial, nous avons fait installer des bacs identifiés avec des affiches, facilitant ainsi le processus.

Comme vous pouvez le constater, le 1500 prend doucement mais sûrement le « **virage vert** ».

convention collective  
de travail  
2009 - 2013



Syndicat des Employé-e-s de Métiers  
d'Hydro-Québec, Section Locale 1500  
SCFP-FTQ

# SOMMAIRE

4	Les comités
10	Comité jeunesse
13	Les régions
18	La réforme en santé et sécurité

**PLUS!!!** → Cahier détachable des états financiers 2008 à l'intérieur

# Le mot des officiers

**C**onsœurs, Confrères,

L'été est déjà terminé et l'automne grandement amorcé. Malgré un mois de juillet exécrable, nous espérons que vous avez profité de la belle saison!

Au bureau provincial, ainsi que dans toutes les régions du Québec, les dossiers continuent d'avancer, et ce malgré tous les nouveaux qui s'ajoutent mensuellement. Dans cet éditorial, nous allons tenter de vous dresser un portrait des enjeux qui nous attendent prochainement.

Pour ceux qui ne le savent pas encore, la section locale 1500 procède présentement à un réaménagement majeur de ses locaux à Montréal. Tous nos membres des comités provinciaux auront désormais des bureaux fermés avec fenêtres donnant accès à la luminosité extérieure. La salle de conférence sera désormais centrale. Changement de quelques cloisons, nouveaux revêtements de plancher et peinture compléteront les travaux. Depuis l'ouverture de nos bureaux à la fin des années 80, aucun travail de rénovation de cette envergure n'avait été effectué. Tout devrait être terminé au début du mois de novembre.

Plusieurs dossiers sont en cours dans toutes les unités d'affaires. Au niveau corporatif, outre nos comités réguliers de relation de travail, cet automne en Commission parlementaire, Hydro-Québec a déposé son plan stratégique devant l'ensemble des partis politiques du Québec. Soyez assurés que nous étions présents pour défendre vos intérêts.

En **TransÉnergie**, cet été, un important dossier a cheminé rapidement et s'est soldé par une entente de principe, entérinée à l'exécutif provincial de septembre. Nous parlons ici de la négociation sur les 3 centres de **Téléconduite** ainsi que le maintien de nos 7 places d'affaires partout en province jusqu'au 31 décembre 2015. Des assemblées générales se sont déroulées dans les semaines du 21 et 28 septembre et l'entente de principe a été entérinée par les opérateurs CER à 77 %. De plus, outre cette entente, la relève de la main-d'œuvre, les monteurs transport, les ateliers spécialisés, sont tous des

dossiers qui sont entamés avec l'employeur et qui suivent leur cours.

En **Distribution**, le dossier « capacité de réalisation des travaux (relève) » avance trop tranquillement malgré l'embauche massive de jeunes monteurs et jointeurs. L'affichage de postes permanents se fait encore au compte-gouttes à cause de l'exode de l'expertise sur l'île de Montréal. Dans ce sens, un dossier est présentement en cours avec H.-Q. afin de convenir de moyens pour susciter l'intérêt des membres que nous représentons à travailler sur le réseau de l'Île. Il y a aussi le dossier CED qui suit son cours, de même que celui d'installateur mesurage qui débutera prochainement avec une première rencontre avec H.-Q.

En **Production**, de grands défis vont arriver prochainement avec la réfection majeure de plusieurs centrales dans les régions Baie-James et Manicouagan. Du côté de la sécurité industrielle, plus de 40 postes ont été affichés cet été. Nous surveillons leur avancement afin que tout se déroule bien.

Nous ne pouvons vous énumérer tous les dossiers en cours mais comme vous le constatez, beaucoup de travail nous attend dans les prochains mois.

Dans le prochain numéro du journal, nous vous parlerons plus amplement du congrès du S.C.F.P.-National qui se déroulera cette année à Montréal de même que du S.C.F.P.-Québec.

Bon retour au travail et bon automne!



**Richard Perreault**  
Président provincial  
[richardperreault@scfp1500.org](mailto:richardperreault@scfp1500.org)



**Charles Fleury**  
Secrétaire général  
[charlesfleury@scfp1500.org](mailto:charlesfleury@scfp1500.org)

## CRAT

### DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES : DES PERCÉES IMPORTANTES



**CRAT** un atout

Comité de Réparation des Accidentés du Travail

Voici la première cause :

Depuis plusieurs années, un nouveau principe est né à Hydro-Québec : le droit pour le travailleur de se faire rémunérer la prime de garde (Distribution) lorsque celui-ci est en assignation temporaire suite à un accident du travail.

Hydro-Québec a toujours refusé de rémunérer cette prime, prétextant que cela est différent du temps supplémentaire car ce principe reflète une obligation d'en faire (article 24.01 C.C). Par conséquent, est-ce que cette prime de garde ne peut être versée car celle-ci reflète un caractère volontaire (sans obligation)?

Plusieurs discussions ont déjà eu lieu par le passé avec l'employeur pour permettre le paiement de cette prime. Résultat : aucune ouverture de celui-ci. Votre soussigné a toujours prétendu qu'il existait un droit pour le travailleur et que ce principe devait être entendu devant le tribunal de la Commission des lésions professionnelles.

Nous cherchions une cause qui nous permettrait de débattre ce principe devant le tribunal, convaincus du bien-fondé de ce droit. Le cas d'un travailleur à la région Laurentides, où celui-ci s'est vu refuser par l'employeur le droit de se faire rémunérer sa prime de garde, alors qu'il était en assignation temporaire suite à un accident du travail, allait nous servir d'exemple.

Une plainte est alors déposée devant la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et une audition a eu lieu au mois de juillet 2008. Nous avons perdu cette cause devant la CSST en première instance. Toujours convaincus du droit du travailleur, nous contestons cette décision et allons en appel.

Une audition a lieu devant la Commission des lésions professionnelles (CLP) en mai 2009. La CLP renverse la décision de la CSST et la requête du travailleur est accueillie. Dans sa décision, la juge mentionne que l'employeur a privé le travailleur de revenus et qu'il faut protéger la réalité des gains du travailleur lorsque celui-ci est en assignation temporaire et que le pourcentage d'acceptation du nombre de gardes effectuées par le travailleur n'est pas en soi un facteur déterminant pour priver celui-ci d'un droit.

Une belle décision qui vient d'ouvrir les portes jusqu'à la clause et dont l'employeur avait la clé. Il y a fort à parier qu'Hydro-Québec n'en restera pas là et qu'elle voudra essayer d'appliquer ce principe encore plusieurs autres fois.

Nous tenons à remercier notre conseillère syndicale qui a plaidé ce dossier ainsi que le représentant CRAT, sans oublier le travailleur qui a collaboré dans son dossier de façon diligente, et a fait preuve de persévérance dans l'action syndicale. Un beau travail d'équipe !

## CRAT suite...

### Autre décision:

Le travailleur est mécanicien d'appareillage. Il se blesse à l'épaule dans l'exercice de ses fonctions à l'automne 2007. Il déclare l'événement la journée même à son supérieur.

Cependant, il ne cesse pas de travailler immédiatement et prend des médicaments (anti-inflammatoires) qu'il possède déjà pour soulager sa douleur. Les médicaments font leur effet et le travailleur continue son travail car sa douleur n'est pas accaparante, et il prend soin de bien faire attention en exécutant ses tâches pour ne pas exposer davantage son épaule.

Il produit une réclamation à la CSST pour un accident du travail. Il s'écoule près de 2 mois avant qu'il ne consulte son médecin car ses anti-inflammatoires sont terminés et il se rend compte que sa condition ne s'améliore pas. Le médecin lui remet une attestation médicale et mentionne un sérieux problème à l'épaule, soit une déchirure du sus-épineux.

Par la suite, la CSST rend sa décision : elle refuse la réclamation en invoquant, bien sûr, le long délai de consultation (ce qui ne peut établir la relation avec l'événement).

Par ce refus, le travailleur a dû assumer tous les inconvénients : payer les frais médicaux, les divers tests radiologiques (résonance magnétique), arrêt de travail en maladie ainsi qu'une chirurgie. Le comité CRAT représente le travailleur et effectue toutes les représentations et contestations nécessaires.

La dernière étape, la CLP. Une audition est tenue en février 2009 et une décision est rendue le 29 avril 2009. Le juge infirme la décision de la CSST et déclare que le travailleur a subi un accident du travail. Dans sa décision, il mentionne que le délai de consultation n'est pas un obstacle à la reconnaissance d'un accident du travail.

Par ailleurs, la preuve au dossier ainsi que le témoignage du travailleur ont fait en sorte que le juge arrive à cette conclusion, même si l'employeur a tout fait au cours de l'audition pour tenter de convaincre le juge de maintenir la décision de refus de la CSST.

Une autre belle décision qui vient de repousser les limites du délai de consultation et qui vient renforcer encore davantage la tendance jurisprudentielle.

Le C.R.A.T. est un service syndical offert aux travailleurs qui ont subi une lésion professionnelle. Nous vous invitons à consulter notre page Web qui se trouve sur le site Internet de la section locale 1500 au [www.scfp1500.org](http://www.scfp1500.org) sous la rubrique « comités provinciaux ».

*Philippe Marino*

*Responsable réparation/réadaptation CRAT*



# SOUS-TRAITANCE

Les vacances sont terminées pour la plupart d'entre nous. Il est donc temps de se redresser les manches car la sous-traitance ne prend jamais de vacances. Lors des prochaines semaines et prochains mois, toutes les régions tiendront des rencontres avec les directions d'Hydro-Québec afin de bien connaître les travaux qu'elle a l'intention de donner en sous-traitance. Cet exercice annuel aide vos représentants à bien informer les membres concernés et il permet depuis des années la récupération de plusieurs projets qui étaient destinés à la sous-traitance.

Cette façon de procéder à la section locale a fait en sorte que plusieurs travaux, qui étaient dirigés vers la sous-traitance, sont maintenant réalisés à l'interne par les travailleurs que nous représentons. Les actions prises par vos représentants syndicaux ont aussi fait en sorte de stabiliser certains travaux qui sont maintenant réalisés à l'interne. Prenons comme exemples les ateliers de réflexion de disjoncteurs et en Distribution où des ententes entre la direction et le syndicat permettent une quantité minimale de sous-traitants en échange de la création de 300 nouveaux emplois.

Plusieurs dossiers seront discutés dans les prochains mois lors des rencontres avec vos responsables régionaux en sous-traitance concernant tous les travaux à exécuter en 2010. Vos représentants gardent aussi un œil ouvert sur tous les travaux ou projets réalisés dans vos régions.

Je tiens à souligner le travail de vos responsables régionaux qui œuvrent dans chacune de vos régions et qui accomplissent un travail remarquable. Vos responsables ont été formés afin d'être plus près des membres et de mieux les servir. La sous-traitance prend différentes formes



selon les régions et les secteurs; il est alors important que ces responsables connaissent bien le milieu de travail. Ils sont en contact direct avec les directeurs de chaque endroit. Ils s'occupent aussi d'informer vos vice-présidents de région sur chacun des dossiers de sous-traitance ciblés afin de permettre une bonne argumentation devant la direction lors de rencontres annuelles ou ponctuelles.

Lors du dernier congrès du 1500, le comité provincial sous-traitance a obtenu, à l'unanimité, le consentement de mettre l'emphase sur les dossiers concernant les travailleurs des services partagés tels que l'entretien des bâtiments, la manutention et d'autres métiers qui font partie de cette unité d'affaires. Il a aussi été décidé de donner de la formation en sous-traitance à tous les délégués du 1500 afin que ceux-ci puissent mieux servir les membres. Cela démontre une grande ouverture de votre syndicat qui a à cœur de se rapprocher de vous et ainsi vous donner le meilleur service. Deux éléments très importants du combat contre la sous-traitance sont le support des membres et l'action syndicale. Ces facteurs donnent à vos représentants le pouvoir de négociation qu'ils ont besoin.

Plus nous serons solidaires, plus les négociations seront facilitées. Merci de votre support!!

Solidairement vôtre!



*Luc Demers*  
*Responsable du comité sous-traitance*

---

# INFORMATION

## LE QUÉBEC

### AU BORD DE LA FAILLITE

Lors de la création de la Régie de l'énergie à la fin des années 90, sous le gouvernement de Lucien Bouchard, la tarification de la production de l'énergie d'Hydro-Québec fut réglementée. Il nous a alors expliqué qu'il s'agissait d'un «héritage collectif». Les Québécois devaient profiter de la richesse hydraulique de leur territoire. Appelés « bloc patrimonial », ces tarifs devaient rester bloqués à 2,8 cents le térawatt/heure. Aujourd'hui, alors que le Québec est au bord de la faillite, le gouvernement songe à hausser de façon significative les tarifs d'électricité. Il existe sûrement d'autres alternatives avant d'en arriver là.

Pour se sortir de cette impasse, plusieurs voudraient réduire le nombre de fonctionnaires travaillant au gouvernement. Mais seront-ils prêts à faire la file d'attente lorsque le personnel sera coupé de moitié? Dernièrement, les retards d'arrivées à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (plus ou moins 1 heure d'attente à cause du manque d'effectifs aux guichets des douanes) en ont fait parler plus d'un pendant une semaine. Une diminution du nombre de fonctionnaires a pour conséquence une augmentation du temps d'attente et un service à la population plus restreint. Ce n'est pas en coupant des jobs à droite et à gauche dans la fonction publique que l'on va régler le problème. Même si l'on abolissait 70 000 postes de fonctionnaires avec un salaire maximum de 60 000\$, on ne réglerait pas notre dette de plusieurs milliards de dollars. Il faut plus que ça.

Entre les budgets 2003-2004 et 2009-2010, le gouvernement a fait passer ses dépenses de programmes des services à la population de 45 à 60 milliards de dollars. Nous parlons ici d'une hausse de 33 %, soit quatre fois plus que la croissance économique. Le fait est que la population, dans son ensemble, ne paye pas suffisamment pour tous les services qu'elle reçoit. Les services universels coûtent cher et ils sont perçus comme "gratuits" par trop de gens. La population se permet davantage de services qu'elle ne peut s'en payer.

Elle peut encore une fois faire des sacrifices pour ne pas laisser un héritage négatif aux générations futures, mais il faudrait que le gouvernement commence par donner l'exemple et qu'il pense à une façon de faire pour mieux contrôler les dépenses et se serrer la ceinture avant de vider les poches des citoyens. Qu'il fasse son propre ménage dans ses dépenses avant de songer à collecter d'autres revenus.

*Si seulement nous avions l'assurance que cet argent supplémentaire aurait un effet de levier sur l'amélioration de la santé financière du Québec. Peut-être que ça vaudrait la peine d'essayer....*



**Pierre Burelle**  
Responsable de l'information

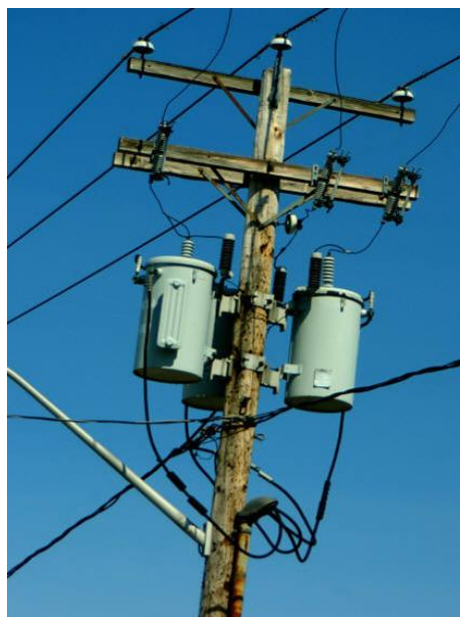
## NOUVELLES NORMES AFFECTANT LA SÉCURITÉ À HYDRO-QUÉBEC

Lors de la dernière parution du journal le 1500, nous vous annonçons un accident grave survenu dans la région Richelieu à un monteur transport. L'enquête officielle est presque terminée. Il y a encore des rencontres entre Hydro-Québec, la CSST et nous afin de s'entendre sur une méthode sécuritaire pour repartir le remplacement d'une traverse sous tension sur les portiques en H 120 et 161 kV.

Cela occasionnera plusieurs changements au niveau de la méthode de travail et de l'équipement utilisé. Même les E.P.I (équipement de protection individuel) vont être modifiés afin de respecter les nouvelles règles en vigueur selon les exigences des nouvelles normes CSA, l'ACNOR Z462-08 (sécurité en matière d'électricité au travail), pour que l'uniforme de travail puisse résister aux flammes.

D'ailleurs, plusieurs changements sont à venir afin de respecter ces nouvelles normes : la Z460-05 (maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage et autres méthodes) et la ULC-801, l'équivalente de la Z462-08 (pour les compagnies d'électricité) sont prévues bientôt. Nous devons suivre ce changement demandé par des normes canadiennes.

Il y a déjà des groupes de travail sur la Z462-08 avec nous, le 1500 pour C.S.P, un représentant de la région St-Laurent et un de la région Mauricie. Pour la



Z460-05, le 1500 et avec les régions Abitibi-Témiscamingue et Manicouagan sur le cadenassage versus le Code de sécurité des travaux.

Vos représentants en santé et sécurité régionaux sont tous au courant des changements à venir. De plus, une rencontre provinciale est prévue à Montréal en novembre pour faire une mise à niveau sur les modifications et améliorations à venir en santé et sécurité. Vous le savez, la sécurité à Hydro-Québec prend du temps à s'implanter. Il faut s'armer de patience mais cela ne veut pas dire que tous sont contre. Si vous allez lire l'autre texte sur la ligne de vie, vous constaterez qu'avec le temps nous avons réussi à obtenir des méthodes de travail beaucoup plus faciles et sécuritaires pour les monteurs en Distribution.

Nous tenons à remercier toute la structure syndicale, locale et régionale ainsi que nos membres pour le travail accompli avec, en plus, leurs tâches respectives.



## LIGNE DE VIE DISTRIBUTION

Le projet pilote d'essai en chantier de la ligne de vie est maintenant complété. Les commentaires des travailleurs ont été recueillis de façon paritaire au début du mois de septembre. Dans l'ensemble, la ligne de vie est un succès. Aucun commentaire négatif n'a été transmis. Les travailleurs ont cependant soulevé qu'il pourrait y avoir amélioration. Cela sera évalué en tenant compte de la réglementation provinciale dans le domaine des travaux en hauteur.



La ligne de vie se veut une alternative supplémentaire au pôle choker (système d'arrêt antichute dans une structure de bois) afin de permettre au monteur de ligne d'atteindre le haut de la structure en toute sécurité. Le câble et le coulisseau étant normalisés à TransÉnergie, Hydro-Québec Distribution devrait développer un crochet isolé 60 kv et conforme à la réglementation provinciale qui exige une résistance de 18 kn dans un cas de chute.

Le bilan des commentaires a permis aux membres du CPSS de prendre position de façon éclairée. Concrètement, le CPSS est en accord avec l'implantation provinciale. Une ligne de vie par camion sera fournie et chaque travailleur aura son coulisseau personnel. Préalable à son utilisation, une formation sera requise. Cette étape sera réalisée en début d'année 2010 au même moment que la mise à niveau annuelle du secourisme en poteau.

La partie syndicale du CPSS 1500 remercie les travailleurs qui ont participé à l'évolution de ce dossier depuis l'année 2000.

*Donald Tremblay  
Gervais Pelletier  
Stéphane Michaud  
Mario Plouffe  
Représentants du  
comité provincial  
santé & sécurité*



# LE COMITÉ JEUNESSE PREND SON ENVOL

Le 26 mai dernier, la première rencontre du comité Jeunesse de la section locale 1500 a eu lieu à Montréal. Créé suite à une **résolution adoptée à notre 21<sup>e</sup> congrès** biennal (juin 2008), ce comité provincial *ad hoc* a pour mandat de conseiller le comité exécutif provincial sur les questions qui préoccupent les jeunes membres dans le but de les informer et de les conscientiser au syndicalisme, aux droits des travailleurs et des travailleuses ainsi que de susciter et de faciliter leur implication dans les structures syndicales existantes tout en créant un sentiment d'appartenance à leur syndicat.

**Quatre jeunes dynamiques**, provenant de différentes régions, forment ce comité. Avant d'en faire partie officiellement, ces jeunes ont participé à une rencontre réunissant vingt-deux (22) jeunes de toutes les régions du Québec. Cette rencontre avait pour but de connaître leur vision et leur perception du syndicalisme. Une fois ces informations recueillies, les membres du comité ont pu mettre sur pied un **plan d'action** qui prévoit, entre autres, le **lancement d'un concours** pour la création d'un repère visuel Jeunesse ainsi que la conception d'une affiche représentant des jeunes travailleurs et travailleuses. (détails au verso du journal)

De plus, la formation « Mon syndicat » sera revue en y intégrant des jeunes formateurs. Un chandail à l'effigie de la section locale 1500 sera également remis à chaque participant au moment où il suivra ce cours. Enfin, la nomination d'un responsable Jeunesse par région est le moyen d'action le plus important afin d'inviter des jeunes membres à participer à différents comités et à favoriser la tenue d'activités sociales et familiales dans tous les milieux de travail.

En terminant, le comité Jeunesse vous demande d'accueillir tous les nouveaux membres comme il se doit et soyez attentifs aux prochaines communications car les jeunes seront présents dans le *Journal Le 1500* et sur le site Internet du syndicat [www.scfp1500.org](http://www.scfp1500.org). Nous voulons connaître votre appréciation suite à la mise en place de ce plan d'action afin d'en faire rapport au 22<sup>e</sup> congrès biennal à l'automne 2010.

# ENSEMBLE POUR DÉCIDER DE NOTRE FUTUR!

Distribution Val D'Or



(de gauche à droite)  
Hugg Dubé, Guillaume Gauvin

Transport Amos



← (de gauche à droite)  
Haut: Alexandre Bélanger, Francis Mantha.  
Bas: Maxime Legault, Michael Vézina,  
Simon Alarie, Denis Trudel, Patrick Fleury

Production Rapide-7, Val D'Or



(gauche à droite) →  
Karl Légaré, Jérémy Plante-Lacourse,  
Éric Desrochers, Adam Arsenault

# VOICI LES MEMBRES DE VOTRE COMITÉ JEUNESSE PROVINCIAL



**YANN CLOUTIER**

Région : Abitibi-Témiscamingue  
Emploi : Ouvrier- Civil, Rapide-7, Val-D'or  
Fonctions syndicales : Membre CLSS, membre CRSS, représentant CRAT

« Lors du 21<sup>e</sup> congrès tenu à Rouyn-Noranda, une résolution pour les jeunes pris son envol : « Qu'il soit résolu que la section locale 1500 mette en place un comité composé de jeunes membres qui désirent s'exprimer et partager leur vision du syndicalisme. »

La structure syndicale vieillie! Le défi: établir un plan d'action visant la relève syndicale. Pour l'avenir, l'implication des jeunes dans la structure est primordiale ».

**GUILLAUME TREMBLAY**

Région : St-Laurent  
Emploi : Monteur de lignes

« J'ai décidé de m'impliquer au syndicat pour garder et défendre les acquis durement et fièrement gagnés par les générations précédentes. Je suis fier d'être l'un des jeunes syndicalistes de la section locale 1500. L'unité provinciale j'y crois! C'est maintenant à nous d'être maître de notre avenir... Réveillons-nous! »



**ANNY GILBERT**

Région : Saguenay  
Emploi : Électricienne d'appareillage, atelier Chibougamau, RAN

« Pourquoi s'impliquer ? Pour faire une différence dans notre futur. Je crois qu'il faut travailler ensemble pour conserver les acquis que les générations avant nous ont gagnés durement. S'intéresser aux batailles sur nos conditions de travail et bien comprendre nos droits en tant que travailleur ».

**FRANÇOIS OLIVIER**

Région : Laurentides  
Emploi : Mécanicien d'appareillages, atelier mécanique, Hull.

« Je m'implique dans le comité jeunesse parce que si on ne va pas de l'avant, on recule. Mêlez-vous de vos affaires aussi ! »





# CAMPAGNE 2009

Dans plusieurs régions du Québec, les usines ferment les unes après les autres et les commandes de production baissent de façon tangible, ce qui occasionne de nombreuses pertes d'emplois pour plusieurs travailleurs et travailleuses. C'est peut-être votre voisin, un ami ou même un membre de votre famille qui est ou qui va être touché par cette crise économique.

Nous, travailleurs d'Hydro-Québec, ne pouvons rester insensibles à cela. Hydro-Québec est présente partout dans la belle province et, collectivement, nous pouvons contribuer. Avec l'aide de l'organisme Centraide, nous pouvons aider ces familles en difficultés à passer au travers ces moments difficiles. Nous sommes privilégiés de pouvoir se coucher sans penser à l'avenir de notre emploi. Beau temps mauvais temps, notre salaire est déposé toutes les deux semaines. En cette période de crise financière, nous pouvons contribuer au bien-être des familles qui sont frappées par la récession économique. **Cette année, Centraide a encore plus besoin de vous.**

La pauvreté amène l'isolement, la détresse et bien d'autres problèmes. Ses effets se font sentir dans plusieurs aspects de la vie en société : éclatement des familles, accroissement de la violence, détérioration de la santé, retard de développement des enfants, détresse des individus, toxicomanies, exclusion, etc.

C'est pour venir en aide aux gens qui vivent de telles difficultés que Centraide oeuvre.

Plus que jamais, nous avons besoin de vos généreux dons afin d'améliorer la qualité de vie de ces gens.

**Un simple geste peut faire toute la différence.**

**Vous souhaitez devenir propriétaire bientôt?  
Avez-vous pensé à tout?**

**POSEZ UN GESTE VERT ET ÉCONOMISEZ SUR  
VOTRE PLAN DE FINANCEMENT HABITATION !**

Que ce soit pour l'achat d'une première maison, d'un condo, d'une résidence secondaire ou encore d'un projet d'autoconstruction, à la Caisse Hydro, nous vous offrons un service complet et personnalisé.

En plus de vous aider à choisir le financement qui convient le mieux à vos besoins et à votre situation, notre équipe de service-conseil agit dans votre intérêt et vous accompagne judicieusement tout au long du processus d'acquisition de votre résidence.

**Saviez-vous qu'il existe des solutions écoresponsables qui vous permettent de réaliser des économies substantielles?**

L'Agence de l'efficacité énergétique, la Société canadienne d'hypothèques et de logements et le gouvernement fédéral offrent des remises en argent très intéressantes lorsque vous adhérez à certains programmes écoresponsables. Cette somme d'argent pourrait avoir un impact direct sur vos frais de démarrage et votre plan de financement. Parlez-en vite à un de nos conseillers, il saura vous guider dans la réalisation de votre projet d'habitation.

**Pour en savoir plus sur les produits et services offerts à la Caisse et sur les programmes écoresponsables, rendez-vous sur [WWW.CAISSEHYDRO.COM](http://WWW.CAISSEHYDRO.COM).**

**Desjardins**  
Caisse d'économie Hydro

## RICHELIEU

Yvon Dubois  
Vice-président, région Richelieu



Le 30 juin dernier, une nouvelle page d'histoire s'inscrivait au sein de la région Richelieu. **CLAUDE ROULEAU**, président régional depuis mai 1994, prenait sa **retraite syndicale**. La date de retraite effective d'Hydro-Québec étant le 30 septembre.

Claude a débuté sa carrière le 27 juillet 1978 en tant que monteur distribution, secteur St-Maxime (devenu depuis le secteur St-Bruno). En 1979, il devient délégué syndical en santé et sécurité et est responsable des services essentiels lors de la grève de cette même année. Il devient directeur-adjoint en 1983, puis responsable régional en santé et sécurité. Après 2 années sur le comité de cadennassage, il occupe les fonctions de membre du C.P.S.S. durant 2 ans. Suite au départ à la retraite en 1994 du premier président de Richelieu, Adrien Gourley, Claude le remplace jusqu'au 30 juin dernier. Durant sa présidence, il fut membre du comité de négociation pour les conventions signées de 2004 et 2009.

Les membres du conseil régional s'associent à tous les membres et ex-membres de la région Richelieu pour le remercier pour toutes ces années consacrées à son excellent travail de représentation et lui souhaitent une **BONNE RETRAITE**.

Parlant retraite, je dois mentionner le nombre élevé de départs en 2009. En effet, au 30 juin, vingt-quatre (24) membres se sont déjà prévalus du service d'assistance personnalisée (SAP) alors que seulement 8 avaient utilisé le service en 2008. Chacun de ces membres a été rencontré à domicile, avec conjoint (e), et obtenu des explications et des réponses à ses questions concernant les documents reçus de la CARA. Cela leur a permis de faire un choix éclairé pour leur retraite. Lors de la période automne-hiver 2008-2009, la région a diffusé 12 soirées d'informations où 182 personnes, membres, conjoints (es) ont participé. Des nouvelles dates pour les sessions seront diffusées en automne-hiver 2009-2010.

**BONNE RETRAITE!**



Une invitation spéciale est adressée aux plus «jeunes» membres afin de venir assister aux prochaines rencontres. Il deviendra important de bien connaître les avantages du régime de retraite car après 2013, Hydro-Québec pourrait profiter de l'indifférence des nouveaux employés pour tenter de réduire les avantages du régime (en offrant des compensations monétaires) lors de négociations futures. Ce ne sera que plusieurs années plus tard, au moment d'une future retraite, que vous réaliserez le coût des avantages perdus!

Personne n'est jamais «trop jeune» pour bien connaître le **RRHQ** car bien le connaître, c'est bien se préparer à une **BONNE RETRAITE!**

Le 15 septembre dernier, la cuvée 2009 des jointeurs de la région Richelieu a été la première à recevoir la séance d'information du cours « Mon syndicat » en présentation PowerPoint. Nos confrères provinciaux Luc Demers (comité sous-traitance) et Yves St-Laurent (comité avantages sociaux) ont revêtu leur chapeau de formateur pour cette occasion.

Fiers de leur réussite et diplôme en mains, les jointeurs de cette nouvelle cuvée ont pris la pose afin d'immortaliser ce moment pour les annales de la section locale 1500. (pour visualiser la photo, voir notre site Web, sous la région Richelieu)

Rappelons que selon nos statuts, les nouveaux membres doivent suivre cette formation dans l'année suivant leur embauche. Cette séance leur permet de bien comprendre l'importance de participer activement à la vie syndicale et aux assemblées générales. La prochaine étape ? Devenir délégué social.

---

# MAURICIE

## HYDRO-QUÉBEC ET SA RECONNAISSANCE?

En 1995, devant les nouveaux défis créés par les unités d'affaires, **Hydro-Québec Distribution** et la section locale 1500 signaient une lettre d'entente (G-10) sur la réorganisation du travail qui prévoyait qu'il n'y aurait plus aucun monteur ou jointeur déclaré excédentaire et que tous les employés permanents seraient mis à contribution.

Dans les faits, cela voulait dire que dans les secteurs où il y avait trop de monteuses pour les charges de travail budgétées, ceux-ci seraient appelés à se mobiliser dans les secteurs où le nombre de monteuses était insuffisant par rapport aux charges de travail. Fait important à noter, cette réorganisation du travail éliminait à 100 % la sous-traitance en Distribution.

Les monteuses de la région Mauricie, tout comme ceux de la province, ont grandement contribué à cette réorganisation du travail et ils l'ont fait généralement de façon volontaire et très professionnelle.

Aujourd'hui, les secteurs de la région Mauricie sont en incapacité de réalisation (de 102 monteuses à 47 en 5 ans!!!). Comme

syndicat, nous intervenons constamment auprès de la Direction pour combler les postes vacants laissés par les départs à la retraite. Le non-comblement des postes vacants a comme conséquences de retarder des compagnons de 30 années de services dans l'obtention des postes de chef, de limiter la prise de vacances, d'augmenter les charges de travail et de démotiver l'ensemble de nos membres. **C'est la façon d'Hydro-Québec de dire merci à ses employés.** Pour ajouter l'injure à l'insulte, la Direction embauche des temporaires avec comme raison d'embauche « surcroît de travail ». La sous-traitance étend également ses tentacules dans notre région.

Il est primordial qu'H.-Q. comble les postes vacants de la région Mauricie. Nous avons besoin de ces postes pour préserver la relève dans la région. Bien humblement, toute cette mascarade est orchestrée magistralement par H.-Q. afin de permettre aux amis du parti de réintégrer la cheminée Distribution et de reculer de 20 ans en arrière. La grosse différence c'est qu'il y a 20 ans, nous étions au-delà de 125 monteuses à la région Mauricie.

## LA DÉCISION D'UN ARBITRE NE SUFFIT PAS !

En février 2007, la Direction de la Sécurité Industrielle (DSI) congédiait un membre de la force d'intervention nucléaire en lui reprochant des manquements graves en matière d'insubordination, de négligence, de fausse déclaration et d'attitude négative.

Dans une cause d'arbitrage qui a nécessité 6 journées d'audition, étalées sur une période d'un an, la partie patronale n'a pu seulement prouver que 2 faits (justifiant l'exercice du pouvoir disciplinaire), soit la négligence grave et la production d'une fausse déclaration. Ces faits font suite à un accident

de véhicule causé par des manoeuvres volontaires de notre membre, qu'il a pleinement admis en audition.

Dans une décision de Me Germain Jutras rendue le 27 juillet dernier, celui-ci remplaçait le congédiement par une suspension de vingt-neuf (29) mois, ordonnant la réintégration de notre membre à son poste d'agent d'intervention de sécurité nucléaire pour le 7 août et l'obligation pour celui-ci de rembourser les dommages causés au véhicule, soit 4000 \$.

## MAURICIE suite...

Malgré la sévérité de la décision, il n'en demeure pas moins que c'est une grande victoire syndicale contre cette nouvelle unité d'affaires qu'est la D.S.I. Dans sa décision, l'arbitre a remis les pendules à l'heure en ce qui a trait à la gravité de l'inconduite d'un employé par rapport à la sanction infligée. Fait important à souligner, la décision de congédiement a été prise unilatéralement par les gestionnaires, sans consultation auprès des ressources humaines. L'arbitre a souligné que ceux-ci auraient eu intérêt à prendre conseil auprès des RH afin de s'assurer que

les principes régissant le congédiement, **peine capitale en droit de travail**, soient bien respectés.

Non satisfaite de la décision arbitrale, la DSI a décidé de porter en appel, en bref d'évocation, la décision rendue par Me Jutras. Cela veut dire que notre confrère de la D.S.I n'a pu réintégrer ses fonctions comme prévu le 7 août dernier.

**Dossier à suivre .**

## GRAND DÉFI RABASKA 2009 !!!

C'est lors de la fin de semaine du congé de la Fête du travail les 5, 6 et 7 septembre derniers, que l'équipe de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a participé au Grand Défi Rabaska 2009 en Mauricie. Une aventure de 190 km en 3 jours :

5 septembre : 1ère étape – La Tuque – St-Rock de Mékinac

6 septembre : 2<sup>e</sup> étape – St-Rock de Mékinac – Shawinigan

7 septembre : 3<sup>e</sup> étape – Shawinigan – Trois-Rivières

L'embarcation de la F.T.Q. était composée de 11 équipiers qui ont joint leurs efforts à travers ces différentes épreuves. L'équipe était formée d'hommes et de femmes provenant de différents syndicats affiliés à la F.T.Q. et d'étudiants. Notre confrère Sébastien Marcoux, agent d'intervention sécurité nucléaire à Gentilly 2 et délégué syndical au 1500, de même que Muriel Masse, conseillère syndicale en Mauricie, ont participé à ce défi!

C'est avec fierté qu'ils ont véhiculé nos valeurs de « SOLIDARITÉ »!

L'équipe remercie la section locale 1500 pour son support indispensable à l'atteinte de son objectif!

Pour plus d'informations, consultez le site Web de l'Association des coureurs en Rabaska amateur au : [www.acra2000.ca](http://www.acra2000.ca)



(Sébastien Marcoux, Muriel Masse)



**Daniel Lefebvre**  
Responsable de l'information. Région Mauricie

# ST-LAURENT

Mardi, 1er septembre 2009, tout juste de retour de mes vacances estivales, me voilà déjà plongé dans un état d'âme qui me fait écrire ces quelques lignes sur le défi que représente la fonction de délégué syndical dans un milieu comme le nôtre.

En pleine période de l'année où le moral des troupes est habituellement à son plus haut niveau parce qu'elles sont reposées et qu'elles ont décrochées depuis quelques semaines, ce n'est pas une brique qui est tombée mais le tiers du mur.

J'apprends de notre vice-président régional et de notre représentant régional en santé et sécurité que plusieurs de nos délégués quittent leurs fonctions syndicales pour diverses raisons : pression de la gestion, pression des membres, orientation future, mouvement de personnel, remplacement de gestionnaire et autres.

Mais que se passe-t-il? Pourquoi le mur est en début de ruine?

Trois hypothèses, bonnes ou mauvaises, me sont venues à l'esprit. Je vous invite à y réfléchir avec moi:

1. La relève ne se sent pas appuyée par son syndicat et ne possède pas les outils nécessaires pour s'acquitter adéquatement de ses fonctions;
2. La pression actuelle que l'employeur applique sur les membres par les suspensions indéfinies et les congédiements amène automatiquement les autres membres que nous représentons à intensifier cette pression. La relève syndicale finit par craquer et le syndicat se fait souvent dire : « Que faites vous avec ça ? »;
3. Finalement, l'idée la plus vicieuse : tu te fais approcher par la gestion et elle te fait miroiter que tu ferais un excellent gestionnaire, que tu as du leadership et que ce sont des gens comme toi qui font avancer une compagnie comme Hydro-Québec.

Après réflexion sur mes 3 hypothèses, j'en viens à une conclusion, non pas scientifique, qui s'applique très bien à la situation que nous vivons tous les jours.

Ma première hypothèse n'est sûrement pas applicable car nos délégués ont le SUPPORT et

l'APPUI nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions. Il y a toujours quelqu'un au bureau afin de répondre aux questions des membres et ils reçoivent tous de la formation syndicale.

Ma deuxième hypothèse est beaucoup plus réaliste parce que c'est ce que nous vivons actuellement et, par défaut, cela devient un fardeau supplémentaire dont notre relève n'a absolument pas besoin, surtout lorsque nous avons en main une paix sociale signée jusqu'au 31 décembre 2013.

Ma troisième hypothèse s'avère être une réalité vécue personnellement et qui continue de se vivre dans le milieu syndical, non seulement à la région St-Laurent, mais partout en province, et ce n'est pas d'aujourd'hui que la gestion emploie cette tactique.

Au début de mes activités syndicales comme relève, j'ai été, comme beaucoup d'entre vous, et même d'autres avant moi, approché par la gestion afin de me joindre dans leur rang et de me faire miroiter que mon sens du leadership serait un atout pour faire avancer une entreprise extraordinaire comme Hydro-Québec. C'est vrai, mais pas à n'importe quel prix. Il y a des moyens de faire avancer l'entreprise, et ce même tout en restant fier d'être un représentant syndical de la section locale 1500 en se faisant respecter par la gestion et par les membres que nous représentons.

Résister à la tentation, c'est:

- Regarder le chemin accompli jusqu'à maintenant;
- Se développer et s'outiller par la formation;
- Avoir une bonne dose de confiance;
- Respecter et se faire respecter par les gens.

Résister à la tentation, c'est par-dessus tout faire comprendre à la gestion qu'elle a besoin de notre leadership en tant que représentants syndicaux du 1500 pour mener à bien nos dossiers paritaires et d'améliorer nos relations de travail afin de retrouver et surtout de redonner le goût du travail aux gens que nous représentons dans chacun de nos milieux de travail. Il est toujours plus intéressant et motivant d'accomplir des fonctions, de quelque nature qu'elles soient, lorsque nous évoluons dans des milieux sains et positifs.

## ST-LAURENT suite...

Il y en a eu des tempêtes en milieu syndical et ce n'est pas terminé. C'est dans ces temps de turbulences que nous devons rester forts, debout, convaincus et ce n'est surtout pas facile d'être représentant syndical.

Si seulement nous étions moins individualistes, et là je m'adresse à tous les membres du 1500 à qui le chapeau fait. Prenons tous ensemble le temps de penser à toutes les batailles que nos prédécesseurs ont menées pour réussir à avoir les conditions de travail que nous avons aujourd'hui. Prenons soin de notre relève syndicale en l'appuyant dans ses fonctions. La pression que vous subissez, vous devez la retourner à l'employeur via vos réunions contremaître/travailleur.

Malheureusement et heureusement pour certains, nous vivons plusieurs mouvements de personnel dans la région, ce qui nous dépouille de certains de nos bons représentants. Par contre, ils seront sûrement un atout pour les régions qui les accueilleront. Ce sont des réalités actuelles à la région St-Laurent et nous devons composer avec ce fait. Par contre, je suis convaincu qu'il y aura toujours des représentants qui seront capables de survivre à ces tempêtes.

D'un gars qui, comme certains d'entre vous, a été une relève un jour et qui est passé par toutes ces étapes et il y en aura d'autres. A vous la suite ...

Syndicalement,

*Stéphane Michaud*  
Directeur secteur Sud



**Présidents des 4 sections locales**

*(de gauche à droite)*

Benoît Bouchard (4250), Claude Arseneault (2000), Réjean Porlier (957) et Richard Perreault (1500).

## TOURNOI DE GOLF

Le 11 septembre dernier, 138 golfeurs s'étaient donné rendez-vous au club de golf KI-8-EB, à Trois-Rivières, dans la belle région de la Mauricie, pour participer à la 6<sup>e</sup> édition de notre tournoi de golf. La formule Vegas a permis à tous de participer, de s'amuser et d'échanger tout en laissant de côté la performance.

Tout au long du parcours, avec vue sur la magnifique rivière St-Maurice, on pouvait entendre toutes sortes de taquineries et à quelques occasions « fore » mais surtout, beaucoup d'encouragements. Les golfeurs pouvaient se désaltérer sur le parcours et refaire le plein d'énergie.

C'était aussi l'occasion de participer à la campagne de financement de Centraide. Nous avons remis à Monsieur Pierre Falardeau, responsable de la campagne à Hydro-Québec, un montant de 3 423.00 \$. Nous remercions les joueurs pour leur générosité.

Souignons aussi la collaboration des régions et du provincial ainsi que les nombreux commanditaires, sans oublier les bénévoles qui ont rendu possible la tenue de cet événement annuel. Nous remercions tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont collaborés à cette rencontre.

Au plaisir de se retrouver l'an prochain, dans le plaisir et la fraternité!



*Roger Bellemare & Alain McLean*  
Membres du comité organisateur

# LA RÉFORME EN SANTÉ ET SÉCURITÉ,

Mesures disciplinaires, 5 étoiles, récompenses, enquêtes officielles, « Safe stop ». Plusieurs « programmes » ou incitatifs ont été essayés depuis les trente (30) dernières années. Quels sont les résultats ? Quels sont les effets de ces programmes sur la sécurité des travailleurs ?

Les normes, les méthodes, les directives, les CRSS, CLSS et les réunions de sécurité ont-ils réellement un impact significatif sur le nombre d'accidents ? Sûrement ! Notre taux de fréquence l'indique et de plus en plus d'équipes cumulent les heures de travail sans accident. Malheureusement, malgré tous ces moyens, un confrère, un ami, se blessent de temps en temps. Quelquefois, on nous informe d'une blessure grave d'un confrère et parfois même de son décès. Sommes-nous vraiment en contrôle de nos accidents du travail ?

Les CPSS se sont penchés sur cette question. Trop d'accidents, trop de « ouf », trop d'incidents, trop de drames. Quels comportements devons-nous prendre pour changer les choses ?

C'est précisément dans le mot COMPORTEMENT que se trouve une partie de la solution. Pour certains, ce mot fait peur. Il est dangereux et représente l'abandon des obligations de l'employeur. Pour d'autres, il est peut-être la clé d'un renouveau en santé et sécurité. Peu importe pour l'instant de savoir qui a raison, le temps est venu de miser sur autre chose, d'explorer d'autres voies et de franchir d'autres limites.

## Comment élever la sécurité à un niveau encore jamais atteint à Hydro-Québec ?

Les CPSS des sections locales 957, 1500, 2000 et bientôt 4250 ont proposé un modèle, une vision à long terme de ce que pourrait être la sécurité au 21<sup>e</sup> siècle.

### Novembre 2008

<sup>3</sup>! Les CPSS rencontrent les CRSS de chaque région pour leur proposer une conférence sur les facteurs humains qui influencent les comportements en matière de sécurité.

### Février 2009

<sup>3</sup>! Nomination d'un coordonnateur provincial lié aux CPSS pour le déploiement provincial de la conférence.

### Été 2009

<sup>3</sup>! Élaboration de l'étape 2. Conception de capsules vidéo.

Toutes ces actions nous mènent où ? Pour bien comprendre ce projet, il faut en expliquer toutes les étapes. Bien que tous les éléments de ce qui suit ne soient pas encore finaux et approuvés, je crois qu'il est important de vous en informer dès maintenant.

### Étape 1

Diffusion d'une conférence sur les « *facteurs humains qui influencent les comportements en matière de sécurité* » à l'ensemble des employés de toutes les unités. Cette étape incontournable permettra une mise à niveau uniforme pour tous et favorisera la compréhension des comportements qui guident nos décisions dans notre travail.

La firme Sécuritis a été retenue pour la diffusion. Les 12 facteurs humains inclus dans cette conférence se retrouvent presque toujours dans les causes d'accidents. Bien les comprendre permettra aux employés de saisir toute l'importance de nos décisions, souvent à l'origine de nos accidents.

Que ce soit un moment de distraction ou encore une mauvaise écoute, tous ces facteurs vous seront expliqués à l'aide d'exemples percutants.

# ÇA NOUS APPARTIENT!!!

## Étape 2

Déjà, ceux et celles qui ont assisté à la conférence ont ciblé les facteurs humains qui leur sont les plus significatifs. Sans grande surprise, la communication et le stress sont pointés du doigt comme étant les comportements qui ont le plus d'impacts sur nos décisions et, par ricochet, sur les accidents du travail.

Présentement, une équipe travaille sur cet aspect très pointu de la communication et de nouvelles actions viendront renforcer ce constat.

Cette étape nécessitera la collaboration des CRSS, CLSS, agents de prévention, cadres et syndicats. Chacun de ces acteurs incontournables de la sécurité aura son importance et sera mis à contribution.

## Étape 3

Bien qu'elle soit très embryonnaire et sujette à changement, les CPSS entrevoient dans un futur rapproché (fin 2010) une vaste campagne de sensibilisation vers un engagement personnel afin d'inclure le comportement sécuritaire au cœur de notre travail. Chacun de nous, cadre ou syndiqué, sera sensibilisé dans cette voie.

D'ici là, il y aura des déceptions, des échecs, mais aussi des réussites, des prises de conscience et surtout un constat : sans un engagement individuel de chacun, notre sécurité dépendra de la chance...

Ces étapes, prises individuellement, peuvent sembler anodines, mais si elles se réalisent dans un ensemble, vous pouvez être sûrs qu'une véritable culture de sécurité sera implantée à Hydro-Québec.

La section locale 1500, premier syndicat à appuyer ce projet, sera certainement un chef de file. Bientôt, les sections locales 957, 2000 et 4250 seront approchées pour pousser dans la même direction.

Hydro-Québec prépare actuellement une vidéo à l'intention des employés qui sera peut-être la base d'une véritable politique de santé et sécurité.

Les méthodes, les normes, les directives, les analyses et enquêtes, les mesures disciplinaires, les récompenses, ne pourront remplacer la volonté individuelle d'appliquer les mesures de sécurité.

Nous aurons des choix à faire, des gestes à poser et soyez assurés que l'intelligence et le respect de chaque individu guideront chacune de ces étapes.

VOTRE COMPORTEMENT  
EN SÉCURITÉ  
DÉPEND DE LA  
**ROUTE**  
QUE VOUS PRENDREZ !



ET NOUS VOUS AIDERONS À LA

**CHOISIR**

CPSS 957, 1500, 2000




*Richard Perreault*  
Président provincial



*Léon Parent*  
Coordonnateur syndical

# CONCOURS DE CREATION



## COMITÉ JEUNESSE SCFP 1500

### Aidez-nous

à trouver un pictogramme pour  
représenter notre comité  
« Jeunesse », lequel sera utilisé  
comme repère visuel dans le  
Journal 1500 et sur le site Internet.  
Il est important de spécifier que ce  
dernier doit caricaturer des jeunes  
travailleuses et travailleurs  
d'aujourd'hui.


### CRITÈRES

- Représentation de jeunes  
syndiqué-e-s (caricature)
- Utilisation de couleurs vives
- Port de E.P.I.  
( bottes, gants, lunette, couvre-  
tout et casque )

### POUR PARTICIPER

Vous devez être âgé-e entre 18 et 35 ans  
Vous devez vous inscrire sur  
le site Internet du 1500 au  
[www.scfp1500.org](http://www.scfp1500.org)  
Avant le 25 janvier 2010  
**BONNE CHANCE !**

### SOYEZ IMAGINATIF CAR VOUS GAGNEZ LA CHANCE DE GAGNER UN iPOD TOUCH !



*Wow!*

Le **Journal Le 1500** est un bulletin d'information publié par le Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Ce bulletin est tiré à 7738 copies et est distribué gratuitement à tous les membres de la section locale 1500, SCFP-FTQ.

Président provincial : **Richard Perreault** Secrétaire général : **Charles Fleury** Responsable de l'information : **PierreBurelle**  
Conception graphique & traitement de textes : **Mélanie Clément** Impression : **Atelier Québécois offset 1998 inc.**



**Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.**

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

DÉPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Envoi de publication canadienne—contrat de vente no 2458764 CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATION N° 40064011  
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA AU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS  
D'HYDRO-QUÉBEC, 1010 RUE DE LIÈGE EST, 3E ÉTAGE, MONTRÉAL QC H2P 1L2 — Téléphone : 514-387-1500/1-800-361-8526  
Courriel : [info@scfp1500.org](mailto:info@scfp1500.org)